

La Bibliothèque nationale : évolution, Révolution

ab

par Simone Balayé, Conservateur en Chef
à la BN (Direction scientifique).

Dans la longue histoire de la Bibliothèque Nationale, il est une période extraordinaire entre toutes, les dix années de la Révolution. Elles ont plus fait pour elle que les siècles passés et à venir, dans leurs périodes les plus brillantes. Dès le début de 1790, commencent des enrichissements impensables six mois plus tôt. Parmi les institutions scientifiques supprimées, académies, Collège royal, Université, bibliothèques diverses, elle demeure un moment presque seule, avant que l'effort pour l'instruction et le progrès des sciences fasse cesser cet isolement. Mieux même, elle devient une pépinière d'établissements nouveaux. Enfin, dans un pays qui se réorganise, elle finit par connaître elle aussi sa réforme institutionnelle.

En 1789, la Bibliothèque du Roi est l'une des plus riches et des plus réputées du monde occidental dont l'origine se confond avec l'histoire des librairies princières du Moyen Age. C'est le résultat d'une histoire déjà

longue et qui n'a plus connu d'interruption depuis Louis XI et Charles VIII. Sous l'inspiration de ses conseillers humanistes, François Ier l'encourage, fait acheter des manuscrits grecs et orientaux. Les guerres de religion, puis les minorités royales, la Fronde, arrêtent malheureusement cet effort remarquable. Colbert, lui-même grand bibliophile, reprend l'effort amorcé par Henri IV et de Thou, et moins égoïste que Mazarin, travaille pour la Bibliothèque de son roi avec autant et plus d'activité que pour la sienne. Les Louvois continueront cet effort. Enfin, l'abbé Jean-Paul Bignon, homme de grande culture, organisateur-né, Bibliothécaire du Roi en 1719, la fait passer dans les temps modernes. Il définit mieux les tâches, étend considérablement les réseaux de correspondances et d'acquisitions avec les savants, les académies de l'étranger. Il obtient des crédits considérables qui permettront d'acheter davantage et d'installer la Bibliothèque dans des locaux plus vastes. Il lui donne sa première véri-

table structure en créant cinq départements : Imprimés, Manuscrits, Titres et généalogies, Estampes et planches gravées, Médailles et antiques. En effet, les collections de la Bibliothèque du Roi ne se bornaient pas aux seuls livres manuscrits ou imprimés. Le hasard des dons et legs en l'absence d'organismes de conservation lui apporta des collections parfois considérables qui n'avaient de place sûre que chez elle. Ces collections nouvelles s'intégrèrent aux anciennes comme formes particulières de la documentation historique et artistique en particulier et firent désormais partie presque indiscutée de son patrimoine. La deuxième moitié du siècle ira sur cette lancée avec une grande activité qui ne dément pas le zèle que Bignon avait déployé. Il reste que les successeurs de cet homme de pouvoir témoignèrent de moins d'autorité que lui et se contentèrent de protéger la Bibliothèque auprès des ministres, ce qui n'était pas rien, mais laissèrent plus d'indépendance aux gardes des départements. Ceci provoqua de sérieux démêlés avec Le Noir, ex-lieutenant de police, lui aussi homme de pouvoir et réformateur, qui tenta de rendre à sa fonction la plénitude qu'elle n'aurait pas dû perdre. Ainsi voit-on se dessiner les différents plans pour lesquels la Révolution eut une importance parfois très grande : enrichissements, missions nouvelles, réorganisation administrative et rôle des employés de la Bibliothèque (1).

Nommé Bibliothécaire du Roi, le 23 décembre 1789, Lefèvre d'Ormes-

(1) Pour l'ensemble de la période, nous renvoyons à notre livre: *La Bibliothèque nationale des origines à 1800*, Genève, Droz, 1988.

Nous y ajoutons les études suivantes : "De la Bibliothèque du Roi à la Bibliothèque nationale" (La Carmagnole des Muses, ouvrage collectif dirigé par Jean-Claude Bonnet, Paris, Flammarion, 1988); "La Bibliothèque nationale et le progrès des Lumières (Livre et Révolution, colloque, 1987, Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne, n°9, 1989); "Les Enrichissements de la Bibliothèque nationale pendant la Révolution", à paraître dans un ouvrage collectif de la Ville de Paris; «La Bibliothèque du Roi en 1790, ou l'idéal et le réel» (Revue de la Bibliothèque nationale, n°23, printemps 1987). Enfin, on consultera : «1789, le patrimoine libéré», [Exposition], Paris, Bibliothèque nationale, 1989.

son de Noyseau, député à la Constituante, homme très cultivé, helléniste, membre de l'Académie des Inscriptions, ancien contrôleur général des Finances, eut le grand mérite de saisir immédiatement l'intérêt qu'offrait cette période nouvelle de la Bibliothèque du Roi. Bien accepté par le personnel, qui sortait avec peine de ses démêlés avec Le Noir, il sut s'appuyer sur ses nouveaux administrés, surtout Barthélemy, garde des Médailles, Desaulnays, garde des Imprimés, et ses deux adjoints, Jean-Augustin Capperonnier et surtout Joseph Van Praet, qui devait laisser un nom légendaire dans l'histoire de la Bibliothèque.

Les enrichissements constituent la part la plus spectaculaire de la Révolution à la Bibliothèque, celle qui a laissé le plus de traces tangibles. Elle commença pourtant mal. En effet, le 25 novembre 1789, le Comité des finances de l'Assemblée constituante, à l'affût des économies, envoyait à la Bibliothèque le député Lebrun, futur Troisième Consul. Malgré les rapports des gardes insistant tous sur l'utilité de leurs collections pour un public très varié, fait de savants, d'artistes, d'économistes, mais aussi d'artisans et d'ouvriers depuis les événements de 1789, le budget de la Bibliothèque fut si sévèrement amputé que le budget des acquisitions passa de 63.000 à 20.000 livres, pendant que le personnel se voyait diminué en nombre et encore plus mal payé. Même si, non sans peine, M. d'Ormesson finit par obtenir des sommes plus importantes pour faire des achats dans des ventes publiques et chez des libraires français et étrangers, on ne les toucha jamais qu'en partie, et ceci pendant toute la période révolutionnaire. Bien des occasions furent perdues et des livres précieux partirent pour l'étranger, notamment l'Angleterre. Sous le Directoire, la Bibliothèque mendiait 6.000 livres pour se procurer des ouvrages français, 6.000 autres pour les étrangers, tout en remarquant qu'il lui manquait 400.000 ouvrages surtout parmi ces derniers pour être vraiment complète, devenir l'objet de perfection, réaliser le rêve inac-

cessible vers lequel elle tendait. On acheta quand même dans les ventes de 1792, Mirabeau, Brienne, par exemple, en 1792 également, Van Praet pouvait faire l'acquisition des précieux livres imprimés par Colard Mansion, de Bruges comme lui. Quelques années plus tard, on fera des achats dans le cabinet du numismate Haumont, à la vente Anisson-Duperron, qui rapporta notamment un vaste recueil de pièces imprimées et manuscrites concernant l'imprimerie et la librairie de France. Les dons se raréfièrent, les savants étrangers n'envoyèrent plus guère de livres.

Outre la diminution des crédits d'achats et des dons, la Bibliothèque eut à subir une autre perte provoquée par la suppression du dépôt légal, le 21 juillet 1790, en même temps que les corporations et, parmi elles, la Chambre de l'imprimerie et de la librairie. Non seulement, elle perdit l'exemplaire qu'elle gardait dans ses collections, mais encore les deux autres qui lui servaient de monnaie d'échange avec des institutions scientifiques étrangères ou avec des libraires. On estima cette perte aux environs de 100.000 livres par an, puisqu'il fallait en outre acheter les ouvrages français qui n'arrivaient plus, même si leur production avait beaucoup baissé. Comme il fallait encore tenir compte de l'inflation et des difficultés financières qui ne cessèrent pas de s'aggraver jusqu'en pleine période directoriale, on peut mesurer que la Révolution faillit être désastreuse pour la Bibliothèque. Légère compensation, le dépôt légal fut rétabli le 19 juillet 1793 pour assurer la protection du droit d'auteur, mais il ne fut pas obligatoire. Il entra des imprimés musicaux, des estampes, souvent productions de circonstance, des papiers peints dont les auteurs tenaient à se faire reconnaître la propriété. Restaient les pamphlets, les brochures, qui se multipliaient et surtout la presse périodique qui connut un âge d'or.

C'est ici que l'action de Lefèvre d'Ormesson se révéla importante. Il comprit tout de suite l'intérêt des ces

imprimés nouveaux pour la Bibliothèque et décida de les rassembler par tous les moyens possibles depuis 1784, date de l'Assemblée des notables. Il acheta lui-même journaux, pièces et estampes avec ce système d'avances personnelles remboursables (20.000 livres au moins) que tout le XVIII^e siècle avait connu à la Bibliothèque. Il s'en procura au moyen de circulaires adressées à des collègues de l'Assemblée constituante, aux municipalités de province. Il réussit à amasser 21.237 pièces imprimées, 3 416 estampes, 6 335 numéros de 67 journaux.

Grâce au nouveau Bibliothécaire du Roi, la Bibliothèque bénéficia immédiatement d'un premier avantage sans lien immédiat avec les événements ; le 14 août 1790, il obtint de l'assemblée le versement à la Bibliothèque de deux grands ensembles de documentation administrative, réunis en 1788 sous le nom de Bibliothèque de législation, d'histoire et de droit public : le Dépôt de législation créé en 1759 auprès du Contrôle général des finances, déjà soumis à l'inspection de la Bibliothèque du Roi, et le Dépôt des chartes créé en 1762, le tout placé sous l'autorité de l'historien Jacob-Nicolas Moreau et sous l'impulsion des ministres Silhouette et Bertin. Il y avait là des dizaines de milliers de pièces importantes, de copies effectuées en France et à l'étranger, effort qui rappelle celui de Colbert.

A cette époque, les collections commencent à s'accroître par des voies tout à fait nouvelles. les biens du

clergé ayant été mis à la disposition de la Nation, par le décret du 2 novembre 1789, les monastères et les chapitres durent remettre aux greffes des sièges royaux ou des municipalités des états et catalogues de leurs biens, parmi lesquels les trésors d'églises et de monastères et les livres.

Si les trésors accumulés à Saint-Denis ou à la Sainte-Chapelle restaient exceptionnels, les bibliothèques d'une certaine importance étaient beaucoup plus nombreuses. Pour la France, on estimait le total de façon sans doute incertaine à 4 194 412 livres, Paris y compris et pour Paris seul, à 800 000 environ : la Sorbonne possédait 28 000 imprimés et 2200 manuscrits, Saint-Victor, 31 200 volumes; vingt et une d'entre elles en comptaient de 10 000 à 40 000, les Petits-Pères, 43 000. La plupart étaient ouvertes au public; Il ne s'agit nullement de collections «emprisonnées», réservées au seul travail de leurs possesseurs. Elles accueillèrent des lecteurs depuis bien longtemps, alors même que la Bibliothèque du Roi était à peine entrouverte. Evidemment, la théologie y occupait une place majeure, 2 000 000 probablement, et certains ouvrages étaient représentés jusqu'à 9000 fois. On estimait, une fois décomptés ces doubles et les livres hors d'usage, qu'il en demeurerait d'utilisables 640 000 à Paris et 2 460 000 en province, chiffres douteux, répétons-le. Dans un rapport du 22 germinal an II - 11 avril 1794, l'abbé Grégoire, qui portait un grand intérêt aux bibliothèques, estimait les livres à 10 000 000 pour

l'ensemble de la République, soit 200 000 ouvrages différents. Il pensait que la Bibliothèque nationale ne possédait alors que les quatre cinquièmes de ce qu'elle aurait dû avoir, vision à coup sûr optimiste.

Devant les désordres dus au décret, c'est-à-dire l'utilisation à de tout autres fins des bâtiments religieux vidés de leurs possesseurs, on comprit très vite à Paris qu'il fallait mettre en place un système de protection contre les pillages et les destructions issus de l'incurie et de l'ignorance. Ce fut plus facile dans la capitale qu'en province. Au mois d'octobre 1790, la Municipalité et l'Assemblée créaient des commissions chargées d'y pourvoir aussi bien pour les objets d'art que pour les livres. Elles se fondirent presque immédiatement pour former la Commission des monuments, dont la présidence pour les bibliothèques fut confiée à Lefèvre d'Ormesson, entouré de bibliothécaires des établissements supprimés ou de spécialistes du livre; elle subsistera jusqu'en mars 1794, puis sera remplacée par la Commission temporaire des arts créée dès septembre 1793, qui sera supprimée en décembre 1795 et remplacée par un Conseil de conservation des objets de science et d'art.

En province, on dut s'en remettre aux municipalités, qui s'en tirèrent plus ou moins bien, suivant le degré d'instruction de leurs membres. A Paris, on ne put éviter certaines destructions pour cause d'idéologie.

Ainsi fut perdue une grande partie des archives du Cabinet du Roi et de l'Ordre du Saint-Esprit, entre autres.

Il y eut des opérations de triage avec des distinctions portant sur la suppression des titres de noblesse et la conservation de ce qui regardait l'histoire de France, distinction bien subtile. Dans la rapidité imposée, le pire ne fut pas entièrement évité; les archives françaises subirent là de grosses pertes; ironie des choses : si la Bibliothèque retrouva plus tard des biens qui avaient été jadis détournés de ses fonds, elle perdit définitivement, au moment où elle aurait pu les récupérer, de précieux papiers de Gaignières, détournés à son profit par Clairambault, généalogiste du Roi, dont le cabinet avait été versé dans les archives de l'Ordre du Saint Esprit.

D'Ormesson réussit du moins à sauver le cabinet de Chérin, autre généalogiste du Roi et le Cabinet des Titres et généalogies, de la Bibliothèque elle-même, qui, sous le nom moins provocant de Cabinet des Titres de propriété fut intégré au Cabinet des Manuscrits, qui récolta aussi les dépouilles des cabinets détruits.

Il fallait vider les maisons ecclésiastiques pour assurer la sécurité des livres et éviter d'alimenter les trafics, les ventes à l'encan et les départs à l'étranger. C'est alors que furent créés les dépôts littéraires sous l'impulsion en particulier d'Amelhon, bibliothécaire de la Ville, qui jouera un rôle essentiel et recevra toute autorité sur cet énorme ensemble le 28 juillet 1790. A la fin de l'année il avait déjà rempli le dépôt qu'il avait installé chez les Capucins Saint-Honoré. Il obtint alors la maison jésuite de la rue Saint-Antoine, Saint-Paul-Saint-Louis, connue plus tard sous le nom de Louis-la-Culture. Il y réunira 460 000 volumes.

Devant l'afflux, il créa plusieurs autres dépôts littéraires dans divers endroits de la capitale, dont certains pour les livres confisqués chez les émigrés. C'est dans ces fonds, surtout ceux d'église, que vint puiser Van Praet, assisté de son collègue Jean-Augustin Capperonnier, cela de 1790 jusqu'à la fermeture des dépôts en 1807.

En 1791, la bibliothèque recueille le

trésor de Saint-Denis, celui de la Sainte-Chapelle, leurs splendides manuscrits et des objets sans prix comme le camée de Tibère, déposés au Cabinet des Médailles. Il en arriva de province, notamment de Chartres et de Soissons. Ce mouvement continuera pendant toute la Révolution et sous l'Empire; il vaudra à la Bibliothèque des manuscrits du haut Moyen-âge, les archives de Cluny, les mémoires du Cardinal de Retz et bien d'autres raretés, impossibles à énumérer ici. La Bibliothèque était en effet devenue un des rares organismes de conservation et, de loin, le plus prestigieux, véritablement la Bibliothèque de la Nation.

C'est ce qui lui valut dans l'attribution des livres et autres objets de son ressort la préséance sur les autres bibliothèques. Elle obtint pourtant peu de livres des bibliothèques royales ou princières demeurées à Versailles où elles furent conservées par une municipalité attentive qui empêcha la Bibliothèque nationale de s'y servir librement. Celle-ci recueillit seulement 57 livres ayant appartenu à Louis XVI, grand lecteur et surtout de magnifiques manuscrits ayant appartenu à Louis XIV et conservés à Versailles après l'envoi de ses livres à la Bibliothèque du Roi au temps de l'abbé Bignon. Seuls, les livres de Marie-Antoinette transportés aux Tuileries après les journées d'octobre, furent recueillis à peu près entier. Quant à la Bibliothèque de l'Arsenal, propriété du Comte d'Artois émigré, elle fut conservée telle quelle pour l'usage du public.

Les prélèvements dans les dépôts littéraires allèrent s'amplifiant à partir de 1795. Les fonds des bibliothèques parisiennes affluèrent en très grandes quantités; presque tous les manuscrits de la plupart des bibliothèques fermées de Paris, les médailles et antiques de Sainte-Geneviève, des pièces venues de la Monnaie et sauvées de la fonte et une masse considérable d'imprimés choisis par Van Praet, parmi les livres rares et les livres d'études, qui manquaient à la Bibliothèque nationale. Grégoire louera son discernement et

la qualité de son travail. Le 6 décembre 1795, commencèrent à arriver les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés sauvés de l'incendie de 1794; les Mauristes y avaient accumulé les 400 manuscrits de l'abbaye de Corbie, ceux du Chancelier Séguier, échus à Charles de Coislin, parmi lesquels 416 manuscrits grecs très importants, les «Pensées» de Pascal, la masse documentaire réunie par les moines. En 1796, 1883 manuscrits de la Sorbonne, dont 900 de Richelieu, les 1270 manuscrits de la belle bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor et le cabinet jadis légué par Nicolas de Tralage : 33 000 estampes et 5000 cartes et atlas. On ne peut énumérer tout ce qui provint des collèges, églises et couvents parisiens. Pour les imprimés, en tout cas, ils passèrent de 300 000 à 600 000, la moitié étant constituée de pièces reliées en volumes. Il vint des provinces les pièces les plus précieuses comme le trésor de Chartres ou, de Lyon, après la chute de la ville révoltée, 254 livres précieux, plus de 11000 médailles, des bronzes, des vases antiques.

Le personnel de la bibliothèque, en plus petit nombre qu'avant la Révolution, ne put faire face à un si prodigieux entassement; il ne fut alors question ni de classer, ni de cataloguer, pas même d'estampiller.

Van Praet en intégra dans les fonds des dizaines de milliers, mais le reste demeura entassé un peu partout, et seule sa légendaire mémoire tint longtemps lieu de catalogue à la bibliothèque.

Les richesses mises à la disposition de la nation n'allèrent pas sans poser un problème nouveau, la répartition des livres et objets de tout genre entre les organismes anciens et ceux qui se créaient, musées, bibliothèques administratives ou d'instruction. La bibliothèque se vit disputer par le Muséum d'histoire naturelle et le Muséum des arts, des objets qui lui parvenaient jusqu'alors, et même on lui en retira. Elle perdit les Vélins du Roi, peintures de plantes et d'animaux, collection commencée par Gaston d'Orléans, léguée à Louis

XIV et continuée depuis; ils furent attribués au Muséum d'histoire naturelle, parce qu'on fit prédominer l'indéniable valeur scientifique sur le non moins évident aspect artistique et leur utilisation pour les artisans d'art. Une autre collection créée à la bibliothèque par Colbert, le Cabinet des planches gravées du roi, fut attribuée au Muséum des arts, sans droit bien évident; la bibliothèque y perdit encore un de ses moyens d'enrichissement; du moins, les conservateurs résistèrent jusqu'en 1812.

Plus logique semblait l'envoi au Louvre des émaux de Petitot ou des portraits de Rosalba Carriera, achetés par la bibliothèque au temps de Le Noir. Il reste que la réflexion manquait encore. Les circonstances rendaient de plus en plus nécessaire la mise en place d'une politique de répartition; il fallait aussi bien délimiter les droits de chacun qu'éviter des mesures arbitraires telles qu'en prirent des ministres aussi malavisés que Quinette (la bibliothèque qui avait dépendu de la Maison du Roi dépendait depuis la révolution du ministère de l'intérieur qui avait pris la suite). Chargé de l'instruction publique, Ginguéné, homme de grande valeur intellectuelle, fit prendre le 13 floréal an IV-2 mai 1796, un arrêté qui resta peu suivi. La bibliothèque dut faire face à des querelles et rencontra de grandes difficultés avec le Conseil de conservation qui avait succédé à la commission temporaire des arts en 1797. Il arriva même qu'un homme aussi éminent que l'abbé Grégoire proposa dans un rapport sur la bibliothèque l'envoi au Muséum des arts à peine naissant, des Médailles et des Estampes; la proposition n'eut pas de suite; les deux cabinets étaient trop fortement intégrés à la maison-mère et le musée trop dépourvu encore de tradition. Cette idée devait reparaitre de temps à autre au siècle suivant; elle eût demandé de mûres réflexions et ne fut pas exécutée. Ceux qui la proposaient ne se rendaient pas un compte exact de ce qu'étaient les estampes : pour une part, des oeuvres de maîtres, mais bien plus encore une énorme masse documentaire utile pour des savants

de disciplines diverses et des corps de métier, très peu pour les arts. D'autres répartitions ne suscitèrent pas de difficultés; le Muséum des arts reçut les dessins qui arrivaient et pour lesquels existait un cabinet depuis Louis XIV; les estampes furent attribuées, non toujours sans difficulté, à la bibliothèque. Celle-ci laissa partir plus facilement les armes et les armures qui lui arrivaient, faute d'autre abri (armures d'Henri II, d'Henri IV, de Sully, de Louis XIII), armes orientales et occidentales, dévolues dès 1798 au Dépôt d'artillerie, futur Musée de la Guerre. Elle garda encore près d'un siècle les objets de caractère plutôt ethnographique qui lui arrivaient par des donations diverses depuis le XVIII^e et qui auraient pu lui permettre de constituer, si on lui en avait donné les moyens, un musée ethnographique, futur Musée de l'Homme, qui fera son apparition en 1880 seulement, alors que Barthélémy de Courçay, aux Médailles, en avait entrevu la possibilité cent ans plus tôt et que Jomard, responsable des collections géographiques sous la Restauration, en avait refait la proposition.

Les comités d'instruction publique des diverses assemblées élues avaient en tête des préoccupations pédagogiques. Celui de la Convention, relayé par le ministère de l'Intérieur, chercha à y faire contribuer la grande maison de la rue de la Loi, ex-rue de Richelieu. Puisqu'on lui attribuait tant de trésors, il fallait en faire l'exposition pour instruire le public, ce que souligne la loi du 20 prairial-8 juin 1795, en même temps que la création de cours publics d'archéologie. Le 20 mars, on y avait déjà créé une école de langues orientales, dont l'enseignement n'était plus assuré depuis la suppression du Collège de France, où avaient professé bien des spécialistes de la bibliothèque Colbert. C'est dans ce même esprit, que, sous la Restauration, on devait placer l'Ecole des Chartes dans les locaux de la bibliothèque.

Les victoires militaires, les conquêtes qui en furent les conséquences, et les annexions, procurèrent une autre

source de richesse pour la bibliothèque, et cela dès 1794 avec les victoires dans le Nord, qui ouvrirent notamment la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles aux convoitises, et bien d'autres établissements dans l'actuelle Belgique, les Pays-Bas, les pays rhénans. Les victoires de Bonaparte et d'autres généraux, les années suivantes, en Italie, élargirent le champ des pillages aux riches bibliothèques de Milan, de Bologne, et jusqu'à la Vaticane elle-même : livres rares et objets précieux surtout. La fête du 29 juillet 1798, à Paris, permit l'entrée triomphale de ces biens indûment conquis. Il est évident qu'on n'éprouvait pas le moindre scrupule à dépouiller ainsi les vaincus; c'était l'usage depuis des siècles pour tous les conquérants et valait, à tout prendre mieux que leur destruction comme il arrivait parfois. On ne s'interrogeait pas sur la légitimité des procédés, pas plus que les confiscations que des prises de guerre.

Il faut noter que la Révolution apporta un esprit nouveau chez les Français victorieux : désormais, on accumulait les richesses des autres pays, comme celles de la France, dans une seule ville, Paris, capitale des lumières, de la liberté, du progrès. Cela devenait une doctrine, un principe, dont on attendait le plus grand bien pour l'humanité. C'est clair dans l'esprit des membres de la Convention, du Comité d'instruction publique, des membres de la bibliothèque comme du Musée des arts, si clair qu'on organise le plus soigneusement possible les prélèvements qu'on veut effectuer. Ce travail est confié à des commissaires auprès des armées, non des moindres, Monge par exemple; peu à peu, la bibliothèque elle-même, comme le Muséum, en vient à donner des listes précises de ses desiderata. La Révolution épanouit le collectionneur qui veille en chacun des conservateurs et leur ouvre des possibilités infinies, qui les libère de tout scrupule. Avec Napoléon, de nouvelles victoires ouvriront de nouveaux champs, mais si les conservateurs continuent à enrichir leur maison, ce sera dans un état d'esprit

bien différent; on ne travaille plus alors pour la gloire de la patrie et de l'humanité, mais pour la gloire d'un seul homme.

De manière moins visible, la Révolution a marqué la bibliothèque sur le plan administratif. La vie de ses fonctionnaires n'avait pas été facile pendant la Terreur; tous, il s'en faut, n'étaient pas favorables aux changements; certains refusèrent de prêter le serment imposé aux fonctionnaires et durent s'en aller. Les autres subirent des réformes à courte vue imposées après le 10 août par le ministre Roland, dans un but d'économie. Il renvoya vingt-et-un employés, non tous des moindres, insuffisamment dévoués à la cause nouvelle, fit procéder à une soit-disant réorganisation des départements, qui aboutit à la réunion des manuscrits aux imprimés. Auparavant, pour remplacer d'Ormesson, chassé après le 10 août, il avait nommé deux bibliothécaires de la nation, Chamfort et Carra, direction bicéphale restée unique dans l'histoire de la bibliothèque, et d'ailleurs sans effet, puisque Carra élu à la Convention, n'occupa jamais son poste. Enfin, en septembre 1793, les dénonciations répétées d'un employé mégalomane, Tobiesen-Duby, conduisirent en prison un bon nombre d'employés. Le successeur de Chamfort, Lefebvre de Villebrune, helléniste sans renom, passa plus de temps à dénoncer ses subordonnés qu'à travailler utilement. On remarquera que ces bibliothécaires étaient, pour la première fois de leur histoire, choisis parmi les hommes de lettres, comme Barthélémy et le ministre Paré, l'avaient souhaité. Ces essais ne furent pas concluants.

Depuis le renvoi de d'Ormesson, la Bibliothèque Nationale n'était plus

réellement dirigée et tenait grâce aux gardes, quelques anciens et d'autres plus récents. Pour mieux comprendre l'évolution qui se fait à cette époque, il faut rappeler brièvement que le pouvoir avait été placé longtemps dans les mains du bibliothécaire du Roi; ceux-ci avaient été parfois purement honorifiques (les Bignon du XVIII^e siècle), soit parce que la bibliothèque était peu active, soit

parce que l'autorité y était assumée par un ministre aussi puissant que Colbert. L'abbé Bignon restaura entièrement l'autorité de sa charge, que l'abbé de Louvois avait déjà mieux exercée. Mais les Bignon qui succédèrent à leur oncle reprirent l'attitude de leurs aïeux du siècle précédent et, grands personnages exerçant des charges beaucoup plus importantes, se contentèrent de protéger la bibliothèque et, fait tout de même significatif, d'y habiter. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le pouvoir réel passe aux gardes, qui y gagnent un certain esprit d'indépendance. En 1784, c'est tout autre chose à l'arrivée de Le Noir, réformateur de plusieurs parlements provinciaux, lieutenant de police de Paris, homme d'ordre et d'autorité, comme Bignon, mais très éloigné de

la république des lettres chère à son illustre prédécesseur. Il ne sut pas éviter des éclats assez violents avec des gens habitués depuis trop longtemps à leur indépendance pour accepter de la voir limitée. Il y eut donc des troubles avant 1789, d'où le bibliothécaire du Roi ne sortit pas victorieux. D'Ormesson ne rencontra pas de tels obstacles, il paya de sa personne, s'entendit bien avec les employés. Il n'en fut pas de même de ses successeurs. De nouveau, les gardes et les employés du rang supérieur se heurtèrent à une autorité, exercée par beaucoup plus médiocre que Le Noir et cherchèrent à s'en débarrasser en suivant la mode du temps : une direction collégiale, comme dans les musées pourvus depuis 1793 de conservatoires réunissant les plus hauts fonctionnaires, nommés désormais conservateurs. On passait de la solitude monarchique à la collégialité, comme dans les comités des assemblées élues, ou un peu plus tard à la tête du gouvernement, avec le Directoire.

En 1793, déjà, Van Praet avait médité sur le problème posé par la bibliothèque et estimé qu'elle devrait être le point de convergence de toutes celles qu'il fallait créer dans les départements, une sorte de direction des bibliothèques françaises. Cela n'eut pas de suite et ne se trouve même pas mentionné dans les rapports de 1794-1795.

En 1794, l'abbé Grégoire, membre du comité d'instruction publique de la Convention se penche sur le sort de la plus grande bibliothèque de la République. Le rapport qu'il fit avec deux de ses collègues inspiré par ceux des gardes, notamment Van Praet, rendait évidente la demande du personnel visant à la suppression du Bibliothécaire et à la création d'un directoire avec les gardes des départe-

tements, sur le modèle des deux muséums créés en 1793. Grégoire rappelle la prééminence de la Bibliothèque Nationale sur toutes les autres, propose de la recentrer sur les livres, en lui retirant les médailles et les estampes, dont lui apparaît le côté artistique au dépens du documentaire. Il insiste, le premier, sur la création de cours de bibliographie et d'histoire littéraire, de paléographie et d'archéologie, dont certains prendront corps et dureront tard dans le XIX^e siècle. Ce rapport demeura inutilisé on ne sait pourquoi.

Massieu, autre membre du comité d'instruction publique, prit le relais. Il insiste à son tour sur l'utilité de la bibliothèque pour l'expansion des connaissances. Le premier, il proposait la suppression du Bibliothécaire et la création d'un conseil. Décrété d'accusation, Massieu ne termine pas son rapport. Son collègue, Villar, le remplace. Sa proposition de décret est adoptée le 17 octobre 1795. Les gardes triomphaient enfin : la direction collégiale était adoptée avec un conservatoire composé de huit membres, deux pour les imprimés, trois pour les manuscrits, deux pour les médailles, un pour les estampes. Il en ressort que, même à l'heure de l'utilité triomphante, le département le plus important et le plus utile, les imprimés, se voyait sacrifié et n'avait pas plus de représentants que les médailles, moins que les manuscrits.

Ainsi, après une évolution étalée sur plusieurs décennies et des années de débats qui avaient empoisonné la vie de la bibliothèque, le pouvoir de

décision, qui dépendait en dernier ressort du ministre, était confié à une direction collective, qui demeura en place jusqu'aux réformes du Consulat. Le débat se poursuivra au XIX^e siècle entre les deux forces et les conservateurs ne seront pas toujours les vaincus.

L'essentiel des transformations survenues à la Bibliothèque Nationale pendant ces dix années tient donc surtout aux enrichissements sans précédent de toutes les collections et, dans une moindre mesure, à l'évolution institutionnelle. Elle est reconnue comme la plus grande bibliothèque de la République et du monde savant, le centre rayonnant des lumières et du savoir, satisfaisant ainsi au sens de l'universel propre à la Révolution idéale. C'est bien cette conscience qui arrête les menaces de vandalisme en 1793, lorsque Marie-Joseph Chénier et Gilbert Romme prendront la défense de la bibliothèque à la Convention.

On comprend

mieux le rôle qu'elle peut jouer dans la vie de la nation, en mettant le savoir plus à la portée des gens sans fortune. Ce n'est plus une grâce qu'on leur fait mais un droit qu'on leur donne. La notion de service public commence à se dégager. L'Empire éteindra cet élan; la bibliothèque demeurera sans moyens pour exploiter ses richesses anciennes et nouvelles. Les régimes suivants ne l'aideront guère à faire face à l'héritage révolutionnaire.